

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/50 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE Délibération n° DC2013/40	

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 83

Votants : 89 (Dont 6 pouvoirs)

POUR : 71 (79.77 %)

CONTRE : 18 (20.22%)

ABSTENTION : 00 (0%)

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du treize mai deux mille treize, Le vingt-sept mai deux mille treize, à 21h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET, délibérant ainsi sans condition de quorum.

Date de la convocation : 17/05/2013

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Dominique ARNOULD ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Martine VERNEL ; *Messieurs* Michel ADIN ; Tony BESANCON ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Joël CARRE ; Eladio CERRAJERO ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNELLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Gérard DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Pascal GENTY ; Christophe GIOT ; Bernard GIRONDELLOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Pierre GUERY ; Philippe HENRY ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Fabrice LEFEVRE ; Jean-Pierre LELARGE ; Patrick LESOILLE ; Eric LETINOIS ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MAYEUX ; François MEENS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; André OUDIN ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Paul PONCIN ; Francis POTRON ; André POULAIN ; Thierry RENAUX ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Pierre THIERY ; Bruno VALET ; Bernard WISNIEWSKI.

Représentés : Madame Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Mme Ghislaine JACQUET ; Monsieur Claude ANCELME donne pouvoir de vote à Mme Françoise CAPPELLE ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Monsieur Pierre DEFORGES donne pouvoir de vote à M. Jean-Pierre BOURE ; Monsieur Michel MICHAUX donne pouvoir de vote à M. Jean-Claude ETIENNE.

**OBJET : AMENAGEMENTS DU PAD 2012/2015 – AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE
CONSTRUIRE DES VOLIERES ET DES BOXES**

Vu la délibération n°2011/94 du Conseil de Communauté du 13 octobre 2011 validant le programme d'aménagement du PAD pour 2012 – 2015 et actant les plans de financements prévisionnels ;

Considérant que la construction prévue se situera à proximité droite du bâtiment « Nocturnia » pour une aire de spectacle sur le toit terrasse de celui-ci.

Considérant que le projet consiste en la réalisation de 14 boxes qui seront réalisés en bardage bois à l'identique de la construction existante avoisinante sur 3 faces, et que la dernière face sera composée d'ouvertures grillagées. Le toit sera à 1 pan sectionné en 4 tronçons recouvert d'une couverture en fibrociment de couleur ardoise.

.../...

Page 2/2 – Délibération DC2013/40 du 27/05/2013

Considérant enfin que l'aspect architectural des volières ainsi que son orientation sur le terrain sont définis au regard de la construction environnante et de manière à respecter et à s'intégrer à cet environnement bâti ainsi qu'au paysage principalement boisé et pentu.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

- AUTORISE le dépôt des permis de construire nécessaires au projet « Aire de spectacles » notamment la construction de volières et de boxes.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

